

**Fédération suisse  
du franchises-montagnes**

**Concours de chevaux 2025  
Directives**





## 1. But

- Identification correcte et conforme au but d'élevage, appréciation et catégorisation des chevaux présentés
- Déroulement des concours sans difficulté
- Information optimale aux éleveurs
- Eviter des charges administratives inutiles aux éleveurs et aux syndicats par une utilisation optimale des moyens informatiques à disposition
- Favoriser une étroite collaboration entre les syndicats/organismes de concours et la FSFM.

## 2. Déroulement pour l'enregistrement de poulains

1. Saisie des saillies (dès réception des carnets de saillies à la fin de la saison de monte).
2. Saisie des naissances (au fur et à mesure : bulletin de mise bas à envoyer au service du stud-book (SB) **dans les huit jours qui suivent la naissance ou tout autre événement** (avortement, jument périe, etc.)).
3. Saisie des signalements et des résultats lors du concours de poulains (dès réception du dossier de concours).

### a) Annonce de naissance

Bulletins de mise bas: le propriétaire de la jument doit annoncer la naissance sur le site internet d'Agate. **Par la suite, le no UELN attribué au poulain doit être inscrit sur le bulletin de mise bas** avant l'envoi à la gérance FSFM à Avenches. Les éleveurs doivent impérativement **envoyer le bulletin de mise bas dûment complété (avec UELN) dans les 8 jours** suivant la naissance du poulain. La copie reste en possession du propriétaire de la jument, respectivement du poulain, jusqu'à l'inscription au concours. Le propriétaire garde la confirmation d'annonce de naissance d'Agate en prévision du concours de poulains ou de l'abattage.

### b) Identification et résultat de concours de poulains

*Cartes de poulain* : le SB enregistre les naissances dès réception du bulletin de mise bas. Avant la saison de concours, une carte de poulain individuelle sera émise pour chaque poulain enregistré afin d'établir le signalement. Cette carte de poulain sera envoyée au syndicat auquel appartient le propriétaire de la jument avec son poulain pour l'établissement du signalement et des résultats lors du concours de poulains.

## 3. Identification et contrôle d'identité

Les **poulains** sont identifiés sous la mère par le secrétaire de concours (établissement du signalement) uniquement si le papier d'identification original de la mère du poulain est présenté lors du concours.

**Exception** : Pour les poulains dont la mère a péri entre la naissance et le concours, une confirmation de la relation du poulain avec la mère, ainsi que la mort de cette dernière doit être établie par le vétérinaire traitant.

Pour **tous les autres chevaux (1½ ans et plus âgés) présentés** pour l'appréciation, le papier d'identification original doit être présenté pour contrôle au secrétaire de concours. Sans ce document, aucune appréciation ne peut être faite.

En cas de **doute sur l'exactitude de l'ascendance** donnée ou si une identification irréprochable n'est pas possible, une confirmation de l'origine sera ordonnée. Selon la raison ou le résultat de l'examen d'origine, les frais sont à la charge du propriétaire du cheval ou de la FSFM (RLG, Art. 6.4). L'ascendance des poulains, dont les mères ont été saillies par plusieurs étalons pendant la même saison de monte, sera contrôlée avec l'aide d'une analyse ADN. Les frais seront en charge du propriétaire (RLG, Art. 6.4.). Si un contrôle de gestation a été établi par un vétérinaire après la saillie du premier étalon et que la jument a été déclarée comme non portante, le formulaire du contrôle doit être présenté au secrétaire de concours lors du concours de poulains.

## 4. Papiers d'identification

Le **certificat d'origine** et la **carte d'identité** sont des actes justifiant l'origine et la performance d'un cheval et ne peuvent être établis **qu'une seule fois**. Ils ne sont valables qu'avec le sceau et la signature du SB. Ils suivent le cheval et restent en possession du SB. Les documents doivent être traités et conservés avec soin.

Le **papier définitif** sera établi directement après le concours (normalement dans les trois semaines après la réception du dossier au SB) pour tous les poulains identifiés. Tous les papiers seront renvoyés aux syndicats.



### Couleurs des papiers d'identifications :

- |                              |                                               |         |
|------------------------------|-----------------------------------------------|---------|
| ▪ Certificat d'origine FM :  | les deux parents FM cat. Stud-book ou Base    | chamois |
| ▪ Certificat d'origine SBU : | les deux parents SBU                          | vert    |
| ▪ Certificat de croisement : | 1 parent FM, 1 parent cheval d'une autre race | saumon  |
| ▪ Certificat de mulet :      | père baudet ; mère FM                         | gris    |
| ▪ Carte d'identité FM :      | parents FM dont au moins un cat. FM Autres    | blanc   |

**Le signalement doit être établi au plus tard le 30 novembre de l'année de naissance. Le poulain doit également être muni d'une puce dans ce délai.**

Les passeports doivent normalement être commandés **jusqu'au 31 décembre au plus tard** de l'année de naissance.

Il sert de document d'accompagnement du cheval. Il contient toutes les informations essentielles concernant son origine, ses performances et son état de santé.

Lors de l'émission du passeport, le papier d'identification définitif y est intégré.

Un **acte de propriété** est délivré avec chaque passeport et confirme que la personne qui l'a en sa possession est propriétaire du cheval. Il doit être conservé séparément du passeport et remis au nouveau propriétaire lors de la vente du cheval.

Les organisateurs de concours peuvent organiser, si désiré, une place centrale pour l'implantation de puces. A cet effet, le vétérinaire doit être prévu par l'organisateur lui-même.

**Les poulains qui sont abattus durant l'année de naissance n'ont pas besoin de passeport et ne doivent pas d'être munis d'une puce. L'éleveur souhaitant vendre son poulain pour l'abattage doit pouvoir présenter à l'acheteur l'attestation de naissance de la BDTA reçue d'Agate.**

Dès les poulains nés en 2016, une copie sur papier normal du CO/CI/CC sera insérée dans le passeport. Cette copie pourra être utilisée par la suite pour inscrire à des concours de promotion par exemple. Les éleveurs pourront ainsi copier le CO sans devoir faire 3 copies ou dégrafer le papier d'origine du passeport, qui pour rappel perdait ainsi sa validité.

## **5. Appréciation**

### ***Poulains***

- Identification obligatoire lors du concours
- Appréciation obligatoire, sauf poulains issus de croisements ou père FM Autres / non approuvé
- Appréciation des trois critères : type/conformation/allures
- Echelle des notes de 1 à 9
- Inscription sur la carte de poulain (partie obligatoire)

### ***Etalons***

- Appréciation annuelle obligatoire à l'aide d'un formulaire spécial
- Inscription sur les papiers d'identification (année/lieu)

### ***Juments : nouvelle inscription (sans TET)***

- Appréciation obligatoire pour cat. Stud-book (voir pt. 2 extrait du Règlement du Livre généalogique)
- Appréciation des trois critères : type/conformation/allures
- Echelle des notes de 1 à 9
- Toise
- Description linéaire pour les juments de 3 ans



## 6. Voie de recours

Sur demande orale du propriétaire, une ou des notes peuvent être contestées, le jour même de la manifestation, en s'adressant au juge qui a attribué la note; la décision finale de celui-ci est irrévocable. Les autres décisions, à l'exclusion des notes attribuées, peuvent être contestées par écrit conformément à la procédure prévue par les [Statuts de la FSFM](#).

## 7. Frais

|                                                                                                                              |                                           |                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Émoluments d'enregistrement initial                                                                                          | Fr. 50.-                                  | Encaissement par le syndicat d'élevage                                  |
| Supplément certificat d'origine                                                                                              | Fr. 0.-                                   |                                                                         |
| Supplément carte d'identité                                                                                                  | Fr. 50.-                                  |                                                                         |
| Supplément carte d'identité de croisement                                                                                    | Fr. 150.-                                 |                                                                         |
| Inscription de l'ascendance du parent non FM sur la CIC                                                                      | Fr. 50.-                                  | Facturation par la gérance FSFM                                         |
| Duplicata d'un papier d'identification                                                                                       | Fr. 156.80                                | Encaissement préalable par la gérance FSFM                              |
| Duplicata d'un acte de propriété                                                                                             | Fr. 100.-                                 | Encaissement préalable par la gérance FSFM                              |
| Cotisation par sujet présenté                                                                                                |                                           | Encaissement par le syndicat d'élevage lors du concours                 |
| Poulains                                                                                                                     | Fr. 20.-                                  |                                                                         |
| chevaux de 1 ½ & 2 ½ ans                                                                                                     | Fr. 20.-                                  |                                                                         |
| juments                                                                                                                      | Fr. 20.-                                  |                                                                         |
| Étalons                                                                                                                      | Fr. 50.-                                  | Encaissement à la FSFM                                                  |
| Surtaxe pour la présentation d'un étalon au dernier jour des concours à Avenches (HNS)                                       | Fr. 100.-                                 |                                                                         |
| Contrôle d'ascendance                                                                                                        | Coûts effectifs + frais administratifs    | Facturation par la gérance FSFM                                         |
| Passeport pour équidés suisses<br>Identification par un secrétaire de concours lors d'une manifestation FSFM (TET, concours) | Fr. 75.-<br><b>Né dès 2022 : Fr. 60.-</b> | Encaissement par le secrétaire de concours ou par le syndicat d'élevage |
| Juge supplémentaire ½ journée                                                                                                | Fr. 75.-                                  | Encaissement par le secrétaire de concours                              |
| Juge supplémentaire 1 journée                                                                                                | Fr. 150.-                                 |                                                                         |



## 8. Qui fait quoi et quand / Répartition des tâches

### Stud-book et secrétariat de la FSFM

La tenue correcte du Stud-book, selon les normes nationales et internationales, incombe au **Stud-book (SB) de la FSFM**. Il est responsable de l'enregistrement, du traitement et de la publication des données ainsi que de l'établissement des papiers d'identification nécessaires. La FSFM respecte le principe de la protection des données et s'efforce de fournir des prestations rationnelles, avantageuses et optimales.

| Quoi                                                                                                                                    | Quand                             | Remarques                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Coordination de l'ensemble des concours<br>Engagement des juges de race et secrétaires de concours                                      | Avant et pendant le concours      | Tout empêchement doit être communiqué au SB (tél.: 026 676 63 33 ou 34).                                                                                                                                                                                                                         |
| Envoi des <b>listes d'appel</b> et des <b>cartes de poulain</b> aux gérants des syndicats                                               | Env. 3 semaines avant le concours | Listes vierges, listes complétées par courriel ou poste<br>Les listes d'appel et les cartes de poulains avec les poulains de l'année du syndicat déjà enregistrées                                                                                                                               |
| Traitement de tous les résultats                                                                                                        | Après le concours                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Catégorisation des juments (actualisation & nouvelle inscription)                                                                       | Après le concours                 | Les juments d'élevage n'ayant pas le timbre « Inscription au Livre généalogique ... » sur le papier d'identification seront automatiquement catégorisées par le SB.<br>▪ Envoi des papiers d'identifications concernés par le secrétaire du concours à l'att. du SB avec le dossier du concours. |
| Encaissement de frais supplémentaires auprès de l'éleveur, le cas échéant                                                               | Après le concours                 | Selon tarifs des honoraires                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Etablissements des passeports définitifs et renvoi aux syndicats                                                                        | Après le concours                 | Dans un délai de 4 semaines après la réception du dossier                                                                                                                                                                                                                                        |
| Etablissement des décomptes à l'attention de l'Office fédéral de l'agriculture pour les contributions de l'Etat pour l'élevage chevalin |                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| → Annonce des naissances des poulains et demandes de prime                                                                              | Jusqu'au 10 juin                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

## Secrétaires de concours

Ils sont neutres et responsables de la bonne marche des affaires administratives, particulièrement de l'identification des poulains. Ils sont en outre tenus de prendre part aux cours de perfectionnement prévus.

| Quoi                                                                                                                                                                                                                                                  | Quand                               | Remarques |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------|
| Identification et mensuration des chevaux<br>Noter les résultats (notes et catégorisation) sur les papiers d'identification et sur la liste interne<br><b>Distribution des formulaires CO/passeport</b><br>Rappel aux juges sur les points importants | Pendant le concours                 |           |
| Encaissement du montant global auprès du syndicat pour l'identification ainsi que pour la présentation des chevaux                                                                                                                                    | A la fin du concours                |           |
| Contrôle des listes d'appel<br>Décompte des émoluments d'identification avec la FSFM<br>Envoi de tous les documents au SB                                                                                                                             | Tout de suite après le concours     |           |
| Information aux éleveurs et aux syndicats                                                                                                                                                                                                             | Avant, pendant et après le concours |           |

## Juges de race

Ils sont élus par l'Assemblée des délégués et apprécient de manière impartiale les chevaux présentés conformément au but d'élevage en vigueur. Ils respectent également les décisions de la FSFM. Ils sont en outre tenus de prendre part aux cours de perfectionnement prévus.

| Quoi                                | Quand                               | Remarques                                                                       |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Appréciation des chevaux présentés  | Pendant le concours                 | Chaque juge doit conserver les feuilles de juge et ses notes après le concours. |
| Conseil et information aux éleveurs | Avant, pendant et après le concours |                                                                                 |

## Juges cantonaux

Ils sont délégués par les cantons et soutiennent les juges de race dans leur travail.

| Quoi                      | Quand                               | Remarques |
|---------------------------|-------------------------------------|-----------|
| Soutien des juges de race | Avant, pendant et après le concours |           |

## Syndicats et organisations d'élevage

Ils soutiennent le SB en ce qui concerne l'administration de la tenue du Livre généalogique et organisent les concours de poulains pour les éleveurs.

Les syndicats organisateurs sont responsables du bon déroulement des concours. Ils prennent notamment les mesures nécessaires pour que les éleveurs se conduisent de manière correcte et abordent les juges et les fonctionnaires de la FSFM avec le respect dû à leur fonction. En cas de débordement, les juges sont autorisés à interrompre leur fonction sur le champ. La journée complète sera alors facturée aux organisateurs.

| Quoi                                                                                                                                                                                                                                                                                | Quand                           | Remarques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Etablir un programme</b> / une liste de départ et distribuer des N° de tête.<br><b>Des N° de tête sont obligatoires pour les syndicats avec plus de 30 poulains sur une place de concours.</b>                                                                                   | Avant et pendant le concours    | <ul style="list-style-type: none"> <li>simplifie le travail des juges et des secrétaires de concours</li> <li>le public et les acheteurs potentiels seront mieux informés</li> <li><b>si distribution de N° de tête : marquer le n° de tête sur la carte de poulain respective, donner les cartes dans le bon ordre au secrétaire de concours</b></li> </ul>                                                   |
| Préparation des listes d'appel en 2 exemplaires                                                                                                                                                                                                                                     | Avant le concours               | Les listes sont préparées environ 3 semaines avant le concours par le SB.<br>Les chevaux hors syndicat doivent être inscrits sur une liste séparée <b>avec mention de leur syndicat.</b>                                                                                                                                                                                                                       |
| Préparation de la place de concours : <ul style="list-style-type: none"> <li>Triangle pour l'appréciation</li> <li>endroit clôturé sûr</li> <li>protection adéquate contre les intempéries pour les juges et les secrétaires de concours</li> </ul>                                 | Avant le concours               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Triangle : au moins 40m de côté sur terrain plat</li> <li>Emplacement des juges : pas plus haut que le niveau du triangle</li> <li>Un van n'est pas une protection adéquate pour les secrétaires !</li> </ul>                                                                                                                                                           |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>évent. microphone et hauts parleurs</li> <li>si manège : lumière en suffisance</li> </ul>                                                                                                                                                    |                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Contrôle des <b>cartes de poulain</b> .<br><b>Attention !</b> Ne pas perforer la carte de poulains. Ne pas coller ou écrire par-dessus le code barre ou la partie pour le signalement (ne pas les couvrir !). Le N° de catalogue/de tête doit être inscrit sur la carte de poulain. | Avant et pendant le concours    | <b>Cartes de poulains manquantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>pour les poulains étrangers aux SE :</b> doivent être demandées par le propriétaire (devrait se trouver chez le SE de l'éleveur).</li> <li><b>Poulains du SE :</b> l'annonce de mise bas n'a pas été envoyée à la gérance ou le poulain a été enregistré sous le mauvais syndicat → avertir l'éleveur, resp. le SB</li> </ul> |
| Encaissement des frais d'identification et de présentation                                                                                                                                                                                                                          | Avant ou pendant le concours    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Inscription du résultat d'appréciation sur la liste d'appel<br>Soutien du secrétaire de concours                                                                                                                                                                                    | Pendant le concours             | Au cas où il y a un rappel, les chevaux doivent être munis d'un N° de tête.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Versement au secrétaire de concours (chèque bancaire, quittance) du montant encaissé pour l'identification et la présentation                                                                                                                                                       | Immédiatement après le concours | Selon les tarifs de la FSFM<br>Pas d'encaissement = pas de papiers d'identité !                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |



## Propriétaires de chevaux

Le propriétaire de la jument lors de l'annonce de naissance est considéré comme naisseur du poulain.

| Quoi                                                                                                                                                                                                                                        | Quand                        | Remarques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Inscription des chevaux auprès du syndicat, dans les délais.<br>Annexes: double du bulletin de mise bas, originaux des papiers d'identification des juments resp. des chevaux. (Ces documents doivent être à disposition lors du concours.) | Avant ou pendant le concours | Si la présentation a lieu sur une place de concours hors de son syndicat, le propriétaire prend directement contact avec le gérant du syndicat.<br>Sans un papier d'identification original valable, aucun animal ne peut être apprécié. Les laitons ne sont identifiés que si le papier d'identification original de la mère est à disposition lors du concours. |
| Paiement des frais relatifs au concours                                                                                                                                                                                                     | Avant ou pendant le concours | Le syndicat organisateur peut exiger des frais d'amenée pour des chevaux dont le propriétaire n'est pas membre de son syndicat.                                                                                                                                                                                                                                   |
| Préparation des chevaux (pansage, toilettage, etc.).                                                                                                                                                                                        | Avant le concours            | <b>Attention! Identification pour le passeport:</b><br>- ne pas tondre le corps du cheval!<br>- ne pas noircir les sabots!                                                                                                                                                                                                                                        |
| Présentation correcte des chevaux (position à l'arrêt, ainsi qu'au pas et au trot) et <b>attitude respectueuse envers les fonctionnaires de la FSFM.</b>                                                                                    | Pendant le concours          | Les laitons sont <b>d'abord présentés à la main au licol</b> , puis laissés libres.                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Contrôle de l'exactitude de toutes les inscriptions sur les documents délivrés par le SB ou le syndicat.                                                                                                                                    | Après le concours            | <b>Des erreurs d'inscription ne peuvent pas être corrigées à la main dans les passeports !</b> Les documents doivent être envoyés pour correction au SB de la FSFM.                                                                                                                                                                                               |



**En cas de problèmes et/ou de questions, veuillez-vous adresser à :**

Gérance FSFM / Stud-book

Les Longs Prés 2a

1580 Avenches

Tél.: 026 676 63 33 ou 34 / Fax: 026 676 63 41 / E-mail : [info@fm-ch.ch](mailto:info@fm-ch.ch)